

2025 DDCT 30– Subvention d'investissement (100 000 €) à l'association Urbanisme et démocratie lauréate du Budget Participatif parisien en 2022.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 14,

Vue la charte parisienne de la participation citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris de décembre 2017

Vue la charte du Budget participatif adoptée à l'unanimité lors du Conseil de Paris de février 2022

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 14^{ème} arrondissement de Paris

Sur le rapport présenté par Anouch Toranian au nom de la 7^{ème} Commission

Délibère

Article 1: Une subvention d'un montant de 100 000 € est attribuée à l'Association Urbanisme et démocratie pour la création d'un four communautaire au 13, rue des Thermopyles, 75014 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget 2355314.